



CHARTRE

COOPÉRATEURS·TRICES

En tant que coopérateur·trice, je m'engage à :

- Acquérir au moins une part sociale de 200 CHF pour mon ménage (membres d'une famille habitant sous le même toit).
- M'acquitter de ma cotisation annuelle de 60 CHF.
- Indiquer les personnes vivant dans mon ménage pour qu'elles soient affiliées à ma part sociale et puissent participer aux services.
- Respecter les statuts de la coopérative ainsi que son règlement, détaillé dans le Manuel de travail des coopérateur·trice·s.
- M'informer régulièrement sur l'actualité de la coopérative et les comptes-rendus des réunions auxquelles je participe dans la mesure du possible en sus des 2 heures de bénévolat par mois.
- Amener des idées et donner mon avis pour améliorer le fonctionnement de la coopérative et l'offre des produits vendus.

En tant que coopérateur·trice qui effectue son service, je m'engage à :

- Participer au fonctionnement de la coopérative en donnant au minimum 2 heures de mon temps chaque mois (en particulier pour la vente, le rangement, le nettoyage, la gestion des stocks et des commandes, les livraisons, etc.). Les 2 heures mensuelles doivent être effectuées par un·e membre déclaré·e du ménage.
- Me présenter à l'heure pour mes services et effectuer les tâches prévues dans le respect des procédures qui s'y rapportent.
- Respecter chaque membre de la coopérative et collaborer avec les autres membres de l'équipe pour contribuer à un climat de travail agréable.

- Trouver moi-même une personne remplaçante pour effectuer mon travail lorsque j'ai un empêchement.
- Rattraper mes heures dues et effectuer un service de rattrapage supplémentaire en cas d'absence injustifiée.
- Respecter le matériel, les locaux, la marchandise et les règles d'hygiène établies.

**En tant que consommateur·trice du Marché Saint-Germain,
je m'engage à :**

- Avoir un solde toujours positif sur mon compte client·e Epicerio.
- Éviter de prendre des initiatives sans l'accord des personnes en charge du magasin lors de mes achats et ne pas interférer dans leur travail.
- Accepter que certains produits puissent manquer et faire part à la coopérative de toute anomalie constatée sur un produit dans les plus brefs délais.
- Respecter le matériel à disposition, les locaux et les personnes qui y travaillent.
- Faire part de mes belles suggestions / idées qui peuvent améliorer le marché et son fonctionnement.

Porrentruy, le 1^{er} juillet 2021